



CGT
EDUC'
ACTION -
263, RUE
DE PARIS -
CASE 549 -
93515
MONTREUIL
CEDEX

Montreuil,
le 20 janvier 2009

**Appel du 8 novembre
Jean-Louis FOURNEL**

CP/AB 09-020

Cher collègue,

Vous êtes chargé, au titre du collectif du 8 novembre 2008, de solliciter la signature de la CGT Educ'action, syndicat du premier et du second degrés, personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

L'appel initial était centré uniquement sur le 2nd degré et la recherche et n'abordait ni le 1^{er} degré ni l'enseignement professionnel dans sa dimension enseignement général (bivalent pour l'essentiel et non pas mono-disciplinaire comme le reste du 2nd degré) et l'enseignement proprement professionnel, ni non plus les conseillers principaux d'éducation (CPE) ou les des conseillers d'orientation psychologues (COP).

Nous défendons la masterisation de la formation des maîtres mais pas celle des concours, c'est-à-dire que nous souhaitons que le concours ait lieu en fin de licence ou au début du M1 et que les deux années de formation soient payées en qualité de fonctionnaire stagiaire. Cette période déboucherait sur la délivrance d'un master et d'une titularisation dans le corps de réussite du concours. C'est le cas déjà, par exemple, des conseillers d'orientation psychologues.

De notre point de vue, le recours aux non titulaires n'a pas attendu la masterisation, pas plus d'ailleurs que la baisse du nombre de postes aux concours. La disparition du corps des fonctionnaires d'État et pas seulement des professeurs visés dans votre courrier ne découle pas mécaniquement de la masterisation mais de choix politiques en matière de statut et de modalité de recrutement.

Ainsi, le passage du recrutement des instituteurs ou des PLP du bac à la licence (bac + 3) n'a pas fait disparaître, ni modifier, le mode de recrutement par l'État et non les établissements des enseignants concernés. Cette hausse de qualification s'est traduite en particulier par une amélioration salariale et une nouvelle grille plus favorable. **La CGT défend une hausse générale des niveaux de qualification et de rémunération.**

L'opposition que vous mettez en avant, entre master de recherche et master de « *parcours enseignement* » ne remet pas en cause, selon nous, *ipso facto*, le « *potentiel de la recherche français* ». Tout dépendra de la place de la recherche dans les masters « *parcours enseignants* », ce que pourquoi nous militons, et des choix politiques en matière de recherche à l'université mais aussi dans les autres grands organismes de recherche.

En revanche, nous partageons totalement l'appréciation sur le calendrier de mise en œuvre des maquettes de masters et la refonte des concours pour 2010. Nous demandons également, avec vous, « *qu'un véritable débat national soit engagé sur la formation des maîtres* ». Même après la réussite au concours et la délivrance du master, nous défendons, nous aussi, la nécessité d'une formation des lauréats concours lors de la première année d'exercice qui ne peut raisonnablement s'exercer à plein temps comme prévu.

C'est le sens de notre signature que nous apposons dans une logique de mobilisation unitaire, pour une formation des maîtres du 1^{er} et 2nd degrés et plus largement des personnels d'éducation et d'orientation permettant une réelle démocratisation des recrutements et des enseignements.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos fraternelles salutations.

Catherine Perret,
co-secrétaire générale de la CGT Educ'action